Intitulé de l’AAP : **« *Soutien à un tourisme diversifié et durable dans le massif alpin* »**

|  |
| --- |
| Fonds : FEDER Massif des Alpes |
|  |
| Thématique : Tourisme |
|  |
| Calendrier des dépôts :  12 octobre 2023  ~~30 janvier 2024~~ 13 juin 2024 |
|  |
| Actions subventionnées :   * Mesure 1 : Favoriser le tourisme durable par la valorisation du patrimoine naturel et culturel et le renouvellement d’une offre touristique tout public * Mesure 2 : Renforcer l’offre d’itinérance à l’échelle du massif en favorisant la rénovation des refuges de montagne |
|  |
| Bénéficiaires éligibles :   * Les collectivités territoriales et leurs groupements * Les Parcs Naturels régionaux, Parcs nationaux * Les établissements publics * Les associations * Les entreprises privées * Les entreprises publiques locales (notamment les sociétés d’économie mixte, les sociétés publiques locales et sociétés publiques locales d’aménagements) * Les syndicats mixtes |
|  |
| Taux (minimal, maximal) d’intervention UE par opération :   * Mesure 1 :   Ne sont pas éligibles les opérations mobilisant :   * Moins de 200 000 € de coût total éligible * Mesure 2 :   Ne sont pas éligibles les opérations mobilisant :   * Moins de 200 000 € de coût total éligible * Plus de 1 000 000 € de coût total éligible   Le respect de ces taux, de ces seuils et de ces plafonds sera vérifié au moment du dépôt de la demande et à l’issue de l’instruction du dossier, après ajustement éventuel du plan de financement. |